



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.446
3 mai 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Le Chef d'état-major de l'ONUST a signalé qu'outre les incursions répétées près des poteaux-frontière 11, 19 et 33 (S/11057/Add.424, par. 2), les incidents ci-après se sont produits dans le secteur Israël-Liban le 2 mai 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) PO Khiam^{1/} : Entre 2 h 51^{2/} et 3 h 6 tir de mortier sur le territoire libanais par les forces israéliennes.

b) PO Lab : Entre 17 h 34 et 17 h 39 tir d'arme automatique par les forces israéliennes à travers la ligne de démarcation de l'armistice (LDA).

c) PO Hin : Entre 18 h 10 et 18 h 11 tir d'arme automatique par les forces israéliennes à travers la LDA.

2. Rapports sur les activités aériennes :

a) PO Mar : Entre 3 h 13 et 4 h 2 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du sud-ouest au nord-est puis à l'est, virant ensuite au sud et enfin au sud-ouest, ont été observés d'abord à l'ouest du PO et en dernier lieu au nord-est du PO (six survols). Entre 13 h 22 et 14 heures deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du sud-ouest au nord-est, ont été observés d'abord au nord-ouest du PO et en dernier lieu au nord-nord-est du PO (cinq survols).

b) PO Khiam : Entre 3 h 51 et 3 h 52 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du nord-ouest au sud-ouest, ont été observés d'abord à l'ouest du PO et ont retraversé la LDA au sud-sud-est du PO. Entre 13 h 48 et 13 h 49 trois avions à réaction des forces israéliennes, volant du sud au nord, ont traversé la LDA au sud du PO et ont été observés en dernier lieu au nord du PO. Entre 14 heures et 14 h 1 un avion à réaction des forces israéliennes, et entre 14 h 2 et 14 h 3 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du nord au sud, ont été observés d'abord au-dessus du PO et ont retraversé la LDA au sud du PO. Entre 14 h 7 et 14 h 8 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du sud au nord, virant au sud-ouest puis au sud, ont traversé la LDA au sud du PO et ont été observés en dernier lieu au sud-ouest du PO. Entre 14 h 9 et 14 h 10

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du sud au nord, ont traversé la LDA au sud du PO et ont été observés en dernier lieu au nord du PO. Entre 14 h 34 et 14 h 35 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du nord au sud, ont été observés d'abord au-dessus du PO et ont retraversé la LDA au sud du PO.

c) PO Ras : Entre 6 h 39 et 6 h 40 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du nord au sud, ont été observés d'abord au nord du PO et ont retraversé la LDA au sud du PO.

d) PO Lab : Entre 9 h 31 et 9 h 32 un avion à réaction non identifié, volant de l'est-nord-est à l'ouest-sud-ouest, a été observé d'abord au nord-est du PO et a retraversé la LDA à l'ouest du PO. Entre 13 h 25 et 13 h 26 un avion à réaction des forces israéliennes, volant du sud-ouest au nord-est, a traversé la LDA au-dessus du PO et a été observé en dernier lieu au nord-est du PO. Entre 13 h 34 et 13 h 35 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du sud au nord, ont été observés d'abord à l'est-nord-est du PO et en dernier lieu au nord-est du PO. Entre 13 h 54 et 13 h 55 un avion à réaction des forces israéliennes, volant de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est, a été observé d'abord à l'ouest du PO et en dernier lieu au nord-est du PO. Entre 14 h 1 et 14 h 2 un avion à réaction des forces israéliennes, volant du nord-est au sud-ouest, a été observé d'abord au nord du PO et a retraversé la LDA à l'ouest du PO. Entre 14 h 15 et 14 h 16 un avion à réaction des forces israéliennes, volant du nord au sud, a été observé d'abord au nord du PO et a retraversé la LDA au-dessus du PO. Entre 14 h 28 et 14 h 29 un avion à réaction des forces israéliennes, volant du sud au nord, a traversé la LDA au-dessus du PO et a été observé en dernier lieu au nord du PO.

e) PO Hin : Entre 9 h 46 et 9 h 47 un avion à réaction des forces israéliennes, entre 10 heures et 10 h 1 et entre 10 h 6 et 10 h 7, deux avions à réaction des forces israéliennes, volant de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est, ont été observés d'abord au nord du PO et en dernier lieu au nord-est du PO. Entre 13 h 46 et 13 h 47 un avion à réaction des forces israéliennes, volant du sud au nord, puis virant à l'est-nord-est, a traversé la LDA au sud du PO et a été observé en dernier lieu à l'est-nord-est du PO. Entre 13 h 52 et 13 h 53 un avion à réaction des forces israéliennes, volant d'est en ouest, a été observé d'abord à l'est-nord-est du PO et en dernier lieu à l'ouest du PO.

3. Plaintes des parties :

a) Des plaintes ont été reçues du Liban selon lesquelles :

Le 30 avril :

i) A 23 heures des forces israéliennes auraient pénétré en territoire libanais et fait sauter complètement à la dynamite une station de pipe-lines aux CA 2066-2976 3/. Une enquête a été demandée. Le Chef d'état-major de l'ONUST a autorisé qu'une enquête au sujet de cette plainte soit effectuée le 2 mai (voir le paragraphe 4 a) ci-dessus).

3/ CA : Coordonnées approximatives.

Le 2 mai :

- ii) Entre 3 heures et 3 h 15 des projectiles d'artillerie tirés à partir du territoire israélien seraient tombés sur Wadi El Khansa à 2 km au nord-est d'El Majidiye (CA 2117-2987). Des dommages matériels ont été signalés.
- iii) Entre 6 h 40 et 6 h 45 deux avions à réaction des forces israéliennes auraient survolé le territoire libanais dans les régions d'El Arkoub, de Nabatiye (CA 1958-3090) et de Tibnine (CA 1886-2887).
- iv) Entre 9 h 30 et 9 h 50 deux avions à réaction des forces israéliennes auraient survolé le territoire libanais dans les régions d'El Arkoub, de Jezzine (à 24 km au nord-nord-ouest du PO Khiam) et Nabatiye, en effectuant plusieurs passages.
- v) Entre 13 h 25 et 15 h 30 des avions à réaction des forces israéliennes auraient survolé le territoire libanais dans la région d'El Arkoub, en effectuant plusieurs passages de deux avions à chaque survol.

b) La plainte ii) a été confirmée par les observateurs de l'ONU, sauf en ce qui concerne les dommages, pour la partie située dans le champ d'observation du PO Khiam (voir le paragraphe 1 a) ci-dessus). La plainte iii) a été confirmée pour la partie située dans le champ d'observation du PO Ras (voir par. 2 c) ci-dessus). La plainte v) a été confirmée pour la partie située dans le champ d'observation du PO Khiam (voir par. 2 b) ci-dessus). La plainte iv) n'a pas été confirmée.

4. Résumés des enquêtes :

a) Enquête effectuée à la suite de la plainte libanaise du 2 mai relative à l'incursion et à la destruction d'une station de pipe-lines (voir par. 3 a) i) ci-dessus) :

L'enquête a eu lieu le 2 mai entre 12 h 30 et 14 h 30. Deux observateurs militaires, accompagnés d'un officier de liaison libanais, se sont rendus dans la station de pipe-lines située aux CA 2066-2976 où l'incident se serait produit et ont entendu des témoins.

Les témoins se trouvant dans la zone ont déclaré qu'une explosion s'était produite à cet endroit à environ 22 heures le 30 avril et qu'elle avait été suivie d'un très fort incendie. Les témoins ont également indiqué que l'incendie avait continué pendant toute la journée du 1er mai.

Les observateurs militaires ont visité la station, partiellement détruite. Aucun dommage n'a été constaté en ce qui concerne le pipe-line. Il n'y avait pas de traces, ou d'indications d'un bombardement, à proximité de la station ou du pipe-line.

La plainte n'a pu être confirmée, à l'exception des dommages causés à la station de pipe-lines.

/...

b) Enquête effectuée à la suite de la plainte libanaise du 27 avril relative au bombardement d'Ain Aata (voir S/11057/Add.438, par. 3) :

L'enquête a eu lieu le 28 avril de 7 heures à 10 h 15. Deux observateurs militaires, accompagnés d'un officier de liaison libanais, se sont rendus dans le village d'Ain Aata, ont entendu des témoins et fait les constatations pertinentes.

Les témoins du village ont déclaré que le 22 avril l'approvisionnement en eau d'Ain Aata avait été interrompu sans qu'on en connaisse la raison.

Les observateurs militaires ont constaté une fuite importante dans le système d'adduction d'eau. Aucune trace de tir d'artillerie n'a été constatée dans les environs immédiats. Des traces de tirs d'artillerie ou de mortier ont été constatées à un kilomètre à l'est d'Ain Aata.

La plainte n'a pas été confirmée.
